



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 143 de l'ordre du jour provisoire*
Corps commun d'inspection

La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies » (voir [A/72/325](#)).

* [A/72/150](#).



Résumé

Dans son rapport intitulé « La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies » ([A/72/325](#)), le Corps commun d'inspection fait le point de la situation des savoirs et connaissances dans les organismes du système des Nations Unies, notamment des bonnes pratiques et des difficultés de mise en œuvre des activités de gestion des connaissances, et souligne que ceux-ci sont disposés à recourir à des pratiques de partage des connaissances dans les processus décisionnels.

On trouvera dans la présente note les vues des organismes des Nations Unies sur les recommandations formulées dans le rapport. Ces vues sont la synthèse des contributions des entités membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui ont accueilli le rapport avec satisfaction et souscrit à certaines de ses conclusions.

I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies », le Corps commun d'inspection fait le point de la situation des savoirs et connaissances dans les organismes du système des Nations Unies, notamment des bonnes pratiques et des difficultés de mise en œuvre des activités de gestion des connaissances, et souligne que ceux-ci sont disposés à recourir à des pratiques de partage des connaissances dans les processus décisionnels.

II. Observations générales

2. Les organismes du système des Nations Unies accueillent favorablement le rapport, considérant que les environnements fondés sur le savoir permettent d'améliorer la prise de décisions, l'efficacité, la productivité et la qualité, et donc les résultats d'ensemble. Ils jugent le rapport pertinent et opportun, d'autant que la gestion des connaissances est mentionnée dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, et estiment qu'il contribuera à rationaliser la gestion des savoirs et connaissances en leur sein et entre eux, en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable.

3. Les organismes estiment également que le rapport comporte des recommandations et suggestions utiles pouvant renforcer la gestion des savoirs et connaissances et les bonnes pratiques susceptibles d'en favoriser le partage dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ils notent également que le partage des bonnes pratiques a été encouragé en outre par la conférence sur un partenariat mondial pour la gestion des savoirs et connaissances (Knowledge for Development : Global Partnership Conference), coorganisée par le Corps commun d'inspection à Genève en avril 2017. Ils appuient en outre l'accent mis dans le rapport sur l'élément « humain » de la gestion des savoirs et connaissances, par rapport aux systèmes et processus, et l'idée que le capital humain est l'un des éléments primordiaux de la gestion des savoirs et connaissances, « processus participatif » par définition.

4. Les organismes se félicitent que soit mentionnée dans le rapport la nécessité d'analyser la demande de compétences spécialisées du personnel, qui est déjà un nouveau domaine de travail dans plusieurs d'entre eux, conformément à leurs stratégies de gestion des savoirs et connaissances.

5. Tout en se félicitant du rapport dans l'ensemble, les organismes mentionnent des domaines qui gagneraient à être examinés plus avant. Ils notent que le rapport visait notamment à faire le point des progrès réalisés depuis l'examen précédent du Corps commun d'inspection, en 2007, et que plusieurs recommandations formulées alors n'ont toujours pas été pleinement appliquées, des reculs ayant même été constatés. Il aurait été utile d'insister dans le rapport sur les enseignements à tirer de cette constatation de manière à ce que les recommandations présentes soient réalistes et aient de meilleures chances d'être effectivement appliquées. En particulier, le rapport ne traite pas suffisamment de l'appui de la hiérarchie et des mesures d'incitation institutionnelles à la production, au partage et à l'utilisation des savoirs et connaissances, pourtant essentielles dans ce domaine.

6. Les organismes ont également dit que le rapport soulignait à juste titre la nécessité de renforcer les modalités de mesure de l'incidence de la gestion des savoirs et connaissances. Cependant, les exemples fournis portaient essentiellement sur des indicateurs concernant les processus et il aurait été judicieux de donner des

orientations sur la manière de mesurer et de faire savoir comment la gestion des savoirs et connaissances peut contribuer à enrichir les objectifs de l'Organisation, comme dans le contexte du Programme 2030. De telles orientations renforceraient l'argument en faveur d'un investissement accru et permettraient de déterminer quelles méthodes apportent le plus de valeur ajoutée.

7. Outre leurs observations sur la teneur du rapport, les organismes ont fait part d'idées plus générales sur la gestion des connaissances et des savoirs. À cet égard, certains organismes ont souligné qu'il fallait être conscient des difficultés d'élaborer, organiser, partager et intégrer stratégiquement, systématiquement et efficacement leurs savoirs et connaissances tout en associant l'ensemble des parties prenantes. Ils soulignent qu'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur du changement de culture nécessaire à la gestion et au partage des savoirs et connaissances, et qu'il faudra peut-être beaucoup de temps à ceux d'entre eux qui n'ont pas encore établi de stratégie ni de programme de gestion des savoirs et connaissances, pour intégrer de telles compétences aux habitudes de travail au quotidien.

8. Enfin, les organismes notent que, compte tenu des recoupements manifestes entre gestion de l'information et gestion des savoirs et connaissances, notamment pour ce qui est de faire en sorte que les bonnes informations (ou connaissances) parviennent aux bonnes personnes au bon moment, toutes les entités ayant un intérêt dans ces deux domaines devraient réfléchir à un mécanisme de coordination.

III. Observations spécifiques sur les recommandations

Recommandation 1

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des politiques de gestion des savoirs et connaissances alignées sur le mandat, les buts et les objectifs de leurs organisations respectives, d'ici à la fin de 2018. Ces stratégies doivent être fondées sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de gestion des connaissances, et comprendre des mesures de mise en œuvre.

9. Les organismes appuient cette recommandation, notant que les stratégies de gestion des savoirs et connaissances concourent aux plans stratégiques institutionnels en permettant que des connaissances de qualité soient produites, acquises, partagées et utilisées par leur personnel et leurs partenaires, contribuant ainsi à une meilleure conception et à une meilleure exécution des programmes ainsi qu'à l'efficacité opérationnelle.

10. Certains organismes font cependant observer que dans la pratique, leurs manières d'organiser la gestion des savoirs et connaissances diffèrent sensiblement, et que pour ceux d'entre eux dont les fonctions en la matière sont décentralisées, une stratégie formelle peut ne pas être utile. Un cadre de gestion des savoirs et connaissances définissant simplement les grands principes et objectifs et la manière dont les différents services y adhèrent pourrait mieux convenir.

Recommandation 2

Le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil de direction, devrait mettre au point au moins un minimum de directives relatives à la gestion des savoirs et connaissances pour le Secrétariat des Nations Unies, fondées sur les meilleures pratiques et les expériences des départements, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'ici à la fin de 2018.

11. Les organismes appuient cette recommandation, notant qu'il importe de tirer parti des expériences et meilleures pratiques d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées et qu'un minimum de normes et directives permettra une meilleure collaboration entre eux en matière de gestion et de partage des savoirs et connaissances.

Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient prendre des mesures progressives pour intégrer les compétences en gestion des connaissances et les capacités de partage des connaissances dans les systèmes d'évaluation et de notation des fonctionnaires, les programmes de travail annuels, les définitions d'emploi et les compétences fondamentales de leurs organismes respectifs, d'ici à la fin de 2020.

12. Les organismes appuient cette recommandation, notant que sa mise en œuvre peut encourager les fonctionnaires à créer et partager des savoirs et connaissances et à définir clairement les responsabilités aux fins d'une gestion plus efficace des résultats en la matière.

Recommandation 4

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient, dans le cadre des processus de planification de la relève pour leurs organisations, établir des règles et des procédures permettant de pérenniser et de transférer les savoirs et connaissances des fonctionnaires sur le départ, sur le point de partir à la retraite ou affectés à un autre poste.

13. Les organismes appuient cette recommandation, notant que le risque auquel est exposée la rétention des connaissances est particulièrement élevé pour les entités à forte mobilité ou à fort renouvellement de personnel.

Recommandation 5

Le Secrétaire général devrait prendre des mesures pour optimiser le potentiel du Centre de connaissances sur le développement durable (École des cadres du système des Nations Unies), en demandant notamment à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), à l'Université des Nations Unies (UNU) et au Centre de connaissances sur le développement durable (École des cadres du système des Nations Unies) de concevoir et d'organiser conjointement des programmes de formation sur la gestion des savoirs et connaissances qui soient adaptés à l'ensemble des principes sous-tendant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces programmes de formation devraient promouvoir, de manière intégrée, la gestion des connaissances produites et destinées à être utilisées par tous les acteurs s'intéressant ou associés aux activités des organismes du système des Nations Unies.

14. Les organismes appuient cette recommandation, notant que sa mise en œuvre concourt à l'élaboration d'un ensemble minimal de compétences et de capacités dans les différentes entités du système des Nations Unies à l'appui de l'approche systémique, intégrée et concertée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, favorisant la collaboration entre eux aux fins d'un meilleur partage des résultats et des connaissances.

Recommandation 6

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies dotés d'une longue et vaste expérience en matière de gestion des savoirs et connaissances devraient donner l'exemple en introduisant, à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), un point consacré à la gestion des connaissances afin de permettre le partage, au niveau stratégique, des expériences menées, des bonnes pratiques adoptées et des enseignements tirés, en vue de développer progressivement une culture commune de la gestion des savoirs et connaissances à l'échelle du système.

15. Les organismes appuient cette recommandation, notant que nombre d'entre eux ont développé et amélioré la gestion de leurs savoirs et connaissances au cours des dernières années et qu'il faut mettre en commun les savoirs et connaissances accumulés, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience afin de permettre à ceux qui sont en train de développer et d'améliorer leurs capacités en la matière d'éviter les doubles emplois et d'accélérer le rythme.

Recommandation 7

L'Assemblée générale devrait inscrire à son ordre du jour un point ou un alinéa consacré à la gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies et demander qu'un rapport soit présenté par le Secrétaire général, avec la contribution des membres du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), sur les meilleures pratiques et initiatives mises en place dans ce domaine pour appuyer l'approche systémique, intégrée et concertée du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. Les organismes appuient cette recommandation, notant qu'elle s'adresse à l'Assemblée générale, car elle constituera une contribution précieuse au développement et à l'amélioration de la gestion des savoirs et connaissances, en favorisant la collaboration entre eux.
